

Article 31 du Règlement

par des types de transports qui leur permettent de s'établir dans d'autres types de région.

Alors, la situation régionale au Québec révèle un état avancé de désintégration des composantes de son milieu. Or, l'affaiblissement démographique des régions périphériques est le symptôme de l'état de la dégradation pour plusieurs milieux régionaux. Et la population des régions périphériques ne cesse de diminuer d'une manière dramatique, surtout en milieu rural, compromettant ainsi le peuplement et la viabilité des régions mêmes. Vous savez que les gens se sont mobilisés, région par région, pour empêcher la fermeture d'usines, de PME, d'écoles, et même de villages complets.

• (1355)

Or, la loi du nouveau gouvernement libéral instituant le ministère de l'Industrie et procédant du même principe centralisateur qui a toujours prévalu au Parti libéral du Canada se donne les mêmes structures rigides fortement centralisées et applique des normes définies nationalement pour l'ensemble du territoire.

Donc, il y avait encore cette espèce de grand chapeau au-dessus de l'immense territoire qui ne sera absolument pas sensible à la vraie réalité des régions profondes.

La division des services des programmes et des services à l'entreprise, à l'intérieur du département des opérations régionales du ministère, en est un exemple. Il est clairement indiqué—et le député responsable de cette motion devrait l'écouter—dans le programme de développement du ministère de l'Industrie, à la rubrique «Bureaux régionaux», et je cite: «Cette composante établit un cadre général chargé de favoriser dans toutes les régions du pays l'excellence et la compétitivité. Les bureaux régionaux participent à l'élaboration des politiques visant à favoriser la réalisation d'objectifs nationaux.» On revient encore à la case départ. Ce sont ces mêmes objectifs nationaux qui ont ruiné les régions périphériques au Québec.

En intégrant les bureaux régionaux au ministère de l'Industrie et en les transformant en centres de services aux entreprises du Canada, le gouvernement libéral instaure un guichet unique de renseignements sur les programmes et services fédéraux, provinciaux et municipaux au Québec, dans le seul objectif. . .

[Traduction]

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'écoute attentivement le discours du député du Bloc depuis une dizaine de minutes. Nous examinons aujourd'hui la motion no 16, qui porte sur le rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé «Pour financer le succès de la PME». Le député en est à mi-chemin de son temps de parole et il n'a encore rien dit qui se rapporte au contenu du rapport.

Des voix: Bravo!

Le Président: Les députés m'ont en quelque sorte pris de cours. Je viens tout juste de prendre le fauteuil. Il n'y a certainement pas lieu d'invoquer le Règlement.

[Français]

Vu qu'il ne reste que quelques minutes, je me demande si l'honorable député pourrait reprendre la parole avec tout le temps qui lui est alloué, après la période des questions?

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, évidemment, je comprends que ça fait mal lorsqu'on parle de développement régional et qu'on parle directement des PME dans les régions périphériques. C'est de ceci que je parle. Je suis en conformité avec ce qui a été déposé comme motion. Ça lui fait mal, mais, monsieur le Président, il m'enlève du temps de parole . . .

Le Président: À l'ordre! Je veux assurer l'honorable député qu'il aura tout le temps qui lui est alloué.

[Traduction]

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, nous avons souligné ces dernières semaines le premier anniversaire des dernières élections fédérales mais nous ne devons pas oublier les bénévoles qui ont travaillé pour tous les candidats et tous les partis politiques pendant ces élections.

Mon directeur de campagne, M. Alex MacCrae, s'est dépensé sans compter pour moi. J'ai toujours pu compter sur sa bienveillance et son enthousiasme, par lesquels il a su encourager les bénévoles qui faisaient du porte-à-porte, distribuaient des brochures, faisaient des appels téléphoniques et effectuaient les diverses tâches liées à la campagne électorale.

Tous ceux qui siègent ici aujourd'hui en sont redevables à ces personnes qui ont travaillé inlassablement pour nous. Des bénévoles de tous âges et de tous les milieux ont conjugué leurs efforts pour faire élire leur candidat. Peu importe qu'ils aient été élus ou non, tous les candidats sont gagnants parce qu'ils ont pu compter sur l'aide de ces personnes, qui leur étaient souvent inconnues, mais qui croyaient en nous et en ce que nous faisons.

* * *

[Français]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, je reviens d'un voyage-pèlerinage baptisé «Le Canada se souvient» organisé en Belgique et en Hollande par le ministère des Anciens combattants.

Dans la foulée du Jour du Souvenir, je veux témoigner en cette Chambre du respect et de la reconnaissance que les populations belge et hollandaise ont manifestés aux différentes cérémonies auxquelles j'ai assisté et qui commémoraient le 50^e anniversaire de la libération de leur pays par les soldats canadiens en octobre et novembre 1944.